

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

**PREFECTURE
DE LA CORRÈZE**

TULLE, le

Tél. (55) 20.25.05

Code Postal 19012 TULLE CEDEX

Service de la Coordination
et de l'Action Economique
S. C. A. E. 1

A R R Ê T É

REF : MFC/JG

VU le Code Minier et notamment son article 106,
VU le décret n° 79-1108 du 20 Décembre 1979 relatif aux auto-
risations de mise en exploitation des carrières, à leur renouvellement, à
leur retrait et aux renoncations à celles-ci,
VU le décret n° 54-321 en date du 15 Mars 1954 règlementant
l'exploitation de carrières à ciel ouvert,
VU l'arrêté en date du 4 Mai 1973 autorisant la poursuite d'une
exploitation à ciel ouvert d'une carrière de grès sur le territoire de la
commune de BRIVE,
VU la demande par laquelle M. Michel BERTHIER sollicite
l'autorisation d'exploiter la carrière de Jean Savy située sur le terri-
toire de la commune de BRIVE, autorisée par l'arrêté préfectoral susvisé,
VU l'avis de M. le Maire de BRIVE en date du 1er Juin 1981,
VU l'avis de M. le Directeur Interdépartemental de l'Industrie
AUVERGNE-LIMOUSIN,
Le demandeur entendu,
Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Corrèze,

A R R Ê T É :

ARTICLE 1er - Le bénéfice de l'autorisation de poursuivre l'exploitation de
la carrière existante à ciel ouvert de grès au lieu-dit "Jean Savy" sur le
territoire de la commune de BRIVE, accordée à Mme BERTHIER Berthe par
l'arrêté préfectoral susvisé, est transféré sans novation à M. Michel
BERTHIER demeurant "Jean Savy" à BRIVE.

Les prescriptions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé
resteront intégralement applicables au nouvel exploitant.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié à M. Michel BERTHIER et publié
au Recueil des Actes Administratifs du département.

Un extrait en sera publié par les soins du Préfet et aux frais
du pétitionnaire dans un journal local et affiché par les soins de M. le
Maire dans la commune de BRIVE.

ARTICLE 3 - MM. le Secrétaire Général de la Corrèze, l'Ingénieur en Chef des
Mines de CLERMONT-FERRAND et le Maire de BRIVE sont chargés, chacun en ce
qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera noti-
fiée à M. le Directeur Départemental de l'Equipement à TULLE, M. le Direc-
teur Départemental de l'Agriculture à TULLE, M. le Chef du Service Départe-
mental de l'Architecture à TULLE, M. l'Ingénieur Divisionnaire des Mines à
LIMOGES, M. l'Ingénieur Subdivisionnaire des Mines à BRIVE.

TULLE, le

Pour le 26 JUIN 1981

et par délégation
le Secrétaire Général

Pour ampliation

Par délégation

L'Attaché Chef de Bureau



Alain GODE